

# Commission des statuts et de la communication

**Vice-Président** : Noël BERNARD



## **Informé, une obligation**

Pour que ces modifications soient validées, il faut qu'elles soient entérinées par les votes des conseils municipaux des communes de notre intercommunalité.

La seconde mission de cette commission est l'information. Celle-ci vous est due, et l'existence même de ce site internet est la preuve tangible que nous souhaitons que vous soyez mis au courant de ce qui se fait au sein de la Communauté de Communes.

De plus, notre site internet a pour vocation de faire connaître notre territoire aux entrepreneurs.